

Commune de Saint-André-des-Eaux

-

Zonage d'assainissement des eaux usées

Il existe au niveau de la CARENE un plan d'assainissement et un programme d'extension (voir délibération ci-jointe).

En octobre 2017, le zonage d'assainissement des eaux usées (art. L2224-10 du CGCT) est en cours d'élaboration.